

Président	Florent BENOIT
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN, S. BEN OTHMANE
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	P.-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	M. GRATS
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	V. LECAUCHOIS
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	L. DUPAIN par A. CUZIN, J. BOUCHET par C. VINCENT, J.-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS, J. LAVOREL par F. BENOIT
Membres excusés	J.-L. PECORINI, M. DE SMEDT, L. CHEVALIER
Membres absents	M. GENOUD, M. MERMIN
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum	12
Invités	N. DUPERRET Membres de la Commission Social, Seniors, Petite enfance : Dominique ROULLET, Michèle SECRET, Laurent BONIER
Membres de l'Administration	L. CLAUDEL, Directeur Général des Services J. BARBIER, Directrice du Pôle Social M. DUCLOS-COMESTAZ, Directrice des Dynamiques Territoriales
Intervenants extérieurs	A. MICOUD, Consortium Consultants M. BASSET, Consortium Consultants

ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum	2
II. Désignation d'un secrétaire de séance	2
III. Actualités de la Communauté de Communes du Genevois	2
IV. Compte-rendu des commissions thématiques	2
V. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 17 février, 10 et 31 mars 2025	3
VI. Information / débat	3
1. Débat sur l'évolution de la politique sociale de la Communauté de Communes du Genevois	3
VII. Divers	5

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h06.

I. Constatation du quorum

F. BENOIT constate que la condition du quorum est remplie en présence de 12 Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

II. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Arrivée à 18h08 de S. BEN OTHMANE et de M. MERMIN.

III. Actualités de la Communauté de Communes du Genevois

Présentation de A. MAGNIN, annexée au présent procès-verbal.

F. BENOIT demande de vérifier si la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) fait partie des co-financeurs de la réalisation du tronçon Valleiry-Chênex-Viry de la ViaRhôna Sud Léman. Il ajoute que sont par ailleurs organisées, le 17 mai 2025 à partir de 9h, les portes ouvertes du collège du Vuache, l'inauguration du mur d'escalade du gymnase et du 1 % Culture.

IV. Compte-rendu des commissions thématiques

Conseil d'exploitation commun de la Régie des Eaux

E. ROSAY a demandé à Franck PERRIN une présentation du projet de la Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) de Neydens avant de rencontrer Madame la Sous-Préfète et d'adresser un certain nombre de questions à la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur la faisabilité du projet.

V. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 17 février, 10 et 31 mars 2025

Aucune observation.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Arrivée de P-J. CRASTES à 18h16.

VI. Information / débat

1. Débat sur l'évolution de la politique sociale de la Communauté de Communes du Genevois

Présentation de A. MICOUD et M. BASSET, annexée au présent procès-verbal.

B. FOL remercie les intervenants et la Commission Social, Seniors, Petite enfance pour leur travail. Elle rappelle que la Communauté de Communes du Genevois avait demandé en 2023 la réalisation d'un premier diagnostic social du territoire, une demande confortée par la réforme du contrat enfance en Convention Territoriale Globale (CTG). L'étude de terrain, réalisée par Consortium Consultants auprès de Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), d'associations et de Maires, a pour objectif d'évaluer la pertinence de la création éventuelle d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

A. MAGNIN fait part se gêne quant aux termes de « désert médical » car le territoire a accueilli des médecins mais dont le nombre reste toutefois très insuffisant au regard de la croissance démographique. Aussi l'emploi de ces termes induit chez les administrés l'idée qu'ils sont exclus du système de santé, alors que la situation est plus complexe.

A. MICOUD souligne qu'il s'agit en effet davantage d'un problème de densité de l'offre sur un territoire dont les ratios sont moins mauvais que d'autres en France.

N. LAKS souhaite savoir si la précarité alimentaire évoquée est d'ordre qualitatif ou quantitatif.

A. MICOUD explique qu'il a été constaté dans toutes les communes une explosion du nombre de personnes, dont des jeunes, rencontrant des difficultés pour s'alimenter en quantité suffisante et, par conséquent, en qualité.

E. ROSAY attire l'attention sur l'importance d'une concertation préalable au développement du portage des repas à domicile avec les structures œuvrant déjà sur le territoire. Si le service lancé dans le Vuache par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) fonctionne, il manque toutefois d'adhérents et mériterait d'être renforcé.

B. FOL confirme que l'objectif est bien de maintenir et de consolider les initiatives existantes.

V. LECAUCHOIS assure que les chantiers d'insertion existent, tels que ceux portés par l'association Trait d'Union qui rencontre des difficultés pour obtenir des marchés et pour recruter ensuite des encadrants.

A. MICOUD précise qu'il ressort de l'étude que les structures porteuses effectivement de chantiers d'insertion sur le territoire ne sont pas forcément locales et que l'offre est finalement assez faible au regard des besoins du territoire. L'objectif est de coordonner l'action de toutes les Communes pour gagner notamment en attractivité dans le recrutement des encadrants. Ce constat a été confirmé par l'association Trait d'Union.

M. BASSET note que la problématique de l'encadrement se pose dans beaucoup de secteurs, et que l'étude a montré que la complémentarité pouvait être forte entre l'échelon intercommunal et communal : l'Intercommunalité peut attribuer des marchés réservés à des structures d'insertion, et signer ensuite avec les Communes des conventions leur permettant d'obtenir des heures d'insertion pour une prestation de service local. L'effet levier serait très bénéfique.

V. LECAUCHOIS est favorable à cette proposition, mais regrette toutefois le moindre financement de ces structures par l'Etat et craint que la Communauté de Communes du Genevois ne soit pas en mesure de le compenser.

B. FOL rappelle que la collectivité ne pourra effectivement pas soutenir toutes les actions menées sur le territoire et insiste sur son besoin de légitimité en tant qu'interlocuteur aux yeux des partenaires.

M. GRATS ajoute que certaines demandes de subventions seraient facilitées si elles étaient déposées par un CIAS.

A. MAGNIN souligne le manque d'homogénéisation de l'offre de service au sein du territoire, et les sollicitations récurrentes auxquelles font face les Maires dans le domaine social. Il est donc nécessaire pour toutes les Communes de pouvoir s'appuyer sur une structure dédiée.

E. ROSAY partage l'inquiétude de Véronique LECAUCHOIS quant aux moyens financiers nécessaires à la création d'un CIAS, initialement demandée en lien avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Viry – la Commune y étant cependant opposée. Plusieurs axes ont été évoqués dans la présentation et qu'il convient de prioriser.

J. BARBIER explique que le diagnostic a été posé avec les partenaires locaux, réunis ensuite en groupes de travail thématiques dont sont issus les axes ainsi présentés.

N. LAKS souhaite savoir si la création d'un CIAS retirerait de facto des compétences aux CCAS.

M. MERMIN s'interroge sur l'avenir des travailleurs sociaux de certaines Communes si un CIAS était créé, et sur le choix des compétences de cette nouvelle structure. Il sollicite également des précisions sur le mode de gouvernance.

F. BENOIT mentionne qu'une telle création permettrait aux petites Communes de mener une véritable politique sociale comme celle des Communes plus importantes. Il rejoint Alban MAGNIN sur l'objectif d'homogénéisation de l'offre sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les CCAS étant présidés par les Maires, le CIAS le serait vraisemblablement par le Président de la Communauté de Communes.

M. BASSET explique que le CIAS assurerait les missions que la collectivité et ses Communes membres décideraient de lui confier, en complémentarité de l'action des CCAS existants. L'intérêt d'un CIAS est d'apporter une ingénierie sociale qui peut se traduire par le recrutement de travailleurs sociaux chargés, par exemple, de répondre aux besoins individuels de la population, de conseiller les CCAS, sans toutefois remplacer le personnel de ces derniers ; les Communes employant toutefois peu de travailleurs sociaux.

A. RIESEN s'interroge sur cette notion de souplesse et le risque, au contraire, de la perdre en déposant certains acteurs locaux de leurs missions et initiatives.

V. LECAUCHOIS souhaite connaître la position de la Commission Social, Seniors, Petite enfance et s'enquiert de l'existence de CIAS sur les autres territoires et, le cas échéant, de leur fonctionnement.

B. FOL assure que la création d'un CIAS permettrait de cibler certaines actions d'intérêt communautaire, notamment en matière de prévention, sans contrevenir pour autant aux actions spécifiques des Communes. L'objectif est bien de maintenir de la souplesse tout en harmonisant. La Commission est favorable à la création du CIAS et s'est posé les mêmes questions que le Bureau communautaire.

M. BASSET cite le CIAS de la Communauté de Communes Usses et Rhône, et celui de Thonon Agglomération qui est ancien et gère plusieurs services en sus de ceux assurés par le CCAS de Thonon-les-Bains.

V. LECAUCHOIS soutient la création d'un CIAS sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois avec le maintien des CCAS existants, compte tenu des difficultés sociales croissantes particulièrement en matière d'insertion des jeunes et de précarité alimentaire, et du besoin de coordination de l'action sociale au niveau intercommunal.

A. MAGNIN insiste sur la corrélation entre égalité territoriale obligatoire et politique sociale équitable.

P.-J. CRASTES est également favorable à la création d'un CIAS, sous réserve de définir des axes précis qui se traduiront par un transfert de compétences pour certaines Communes et par une création de compétences pour d'autres. La réflexion doit également porter sur la pertinence pour les Communes de continuer à mener certaines actions de manière individuelle, dans un contexte toujours plus prégnant d'éclatement des compétences par l'Etat. La structuration de l'action sociale à l'échelle intercommunale par le biais d'un CIAS serait bénéfique aux associations œuvrant sur le territoire en leur donnant davantage de visibilité.

N. LAKS fait part de ses doutes quant à la mise en place d'une gestion à la carte qui rendrait floue la dynamique politique.

E. ROSAY émet quelques réserves quant au risque d'affaiblir les dynamiques communales si un cadre précis n'est préalablement défini à la création d'un CIAS, pour laquelle la présentation d'un budget est un préalable indispensable. Il attire l'attention sur la nécessité de ne pas retirer des missions à des acteurs locaux investis.

M. BASSET souligne que retirer des compétences aux CCAS n'aurait aucun sens pour les administrés et que la création d'un CIAS a pour objectif de mettre en commun des moyens pour répondre à des besoins nouveaux.

C. VINCENT exprime ses réticences quant à une nouvelle prise de compétence par la Communauté de Communes du point de vue de sa politique générale. Un tel sujet nécessite en outre d'être discuté par les Maires avec leur Conseil municipal avant de se prononcer. Aussi est-elle défavorable, pour le moment, à la création d'un CIAS.

Départ de V. LECAUCHOIS à 20h08.

F. de VIRY salue un très beau projet mais partage les réserves émises sur la capacité de financement d'une nouvelle structure. Il ne peut se prononcer au nom de la Commune de Viry.

F. BENOIT soutient l'importance de définir l'intérêt communautaire de la compétence sociale sans renier l'intérêt communal de certaines actions, et considère qu'il faut d'abord donner de la lisibilité à l'existant qui mérite d'être consolidé, avant d'étendre les compétences. Tout comme les CCAS, le CIAS serait doté de son propre budget. Il remercie les intervenants, les Vice-Présidentes et les services pour le travail réalisé.

VII. Divers

Aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h10.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Florent BENOIT



**PRESENTATIONS ANNEXEES
AU PRESENT PROCES-VERBAL**

Rappel date : INAUGURATION VIARHONA

voies
vertes
du Genevois



INVITATION

Inauguration du tronçon Valleiry-Chênex-Viry
de la ViaRhôna Sud Léman

SAMEDI 17 MAI 2025 À 11H

Parking de l'Espace des boulistes
Route de Chancy - à Valleiry

RÉALISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



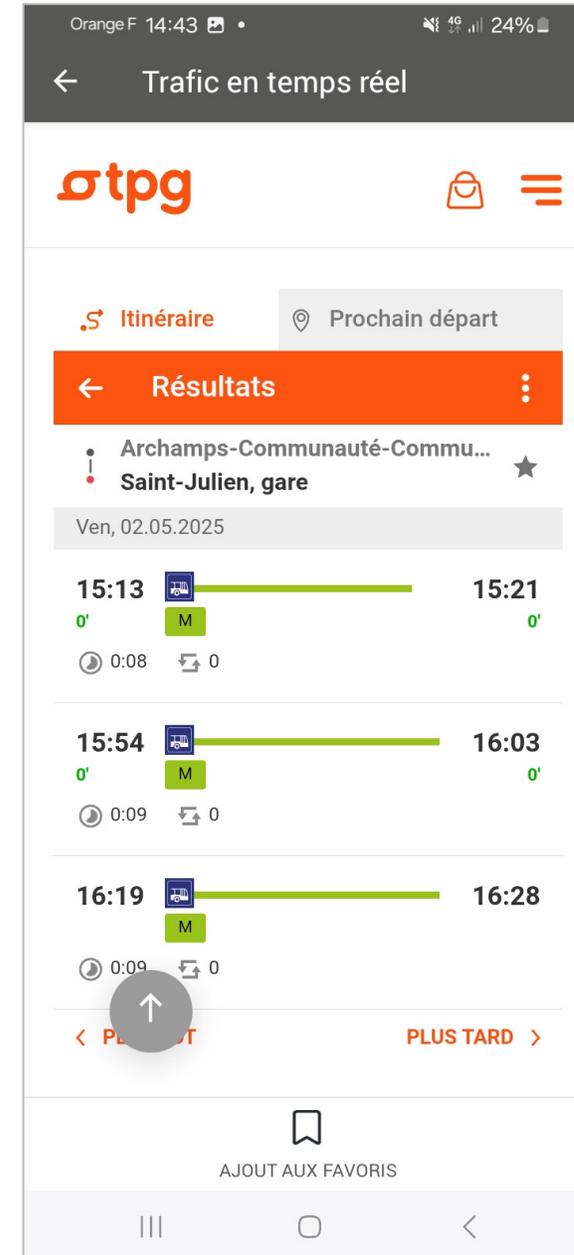
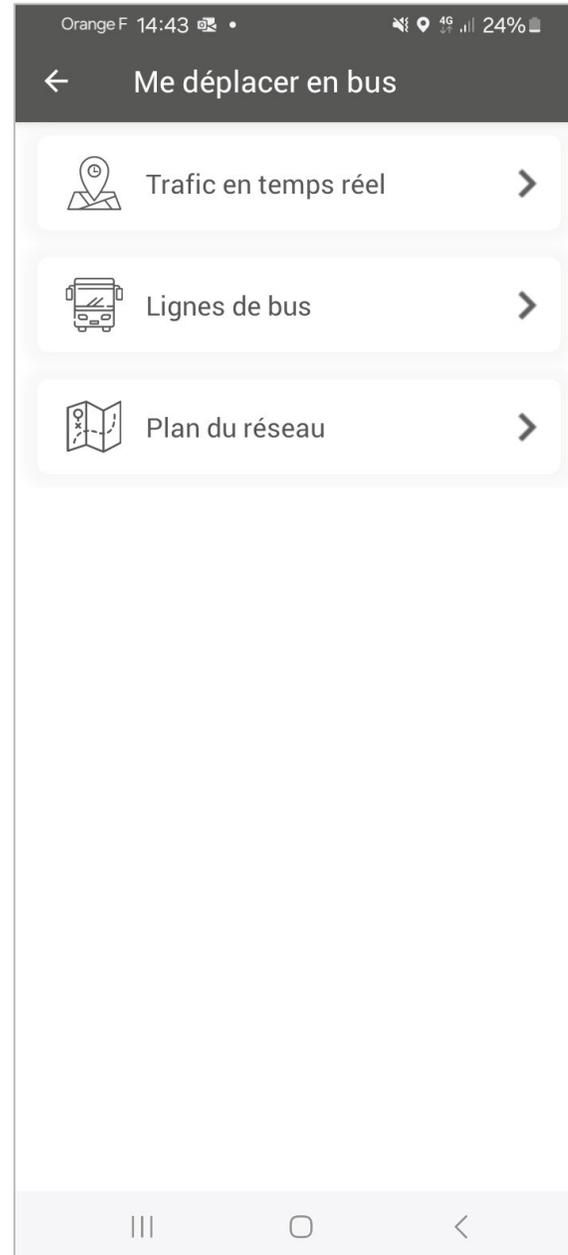
ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE

...Venez à vélo !

Application [CC Genevois]

Déjà des
évolutions !

Me déplacer en
bus :
les itinéraires et
les horaires en
temps réel dans
l'espace CCG





Débat sur l'évolution de la politique sociale de la Communauté de Communes du Genevois

**Projet social de Territoire
&
Etude de la pertinence d'un CIAS**



Bureau du 5 mai 2025

*Proposition du périmètre d'intervention
d'une possible compétence « sociale » et de son mode de gestion*



Consortium Consultants

381 voie des Vergnes
38 620 Saint Geoire en Valdaine

SIREN : 833 775 315 RCS Vienne

Représenté par

Anne MICOUD et Michel BASSET

eMail : michel.basset@consortium-consultants.fr

Une démarche en 3 étapes



La démarche résumée en un coup d'œil

Projet social



**Etape 1
Mobilisation**
Réunion de
Pilotage
commission
sociale et
partenaires



**Etape 2
pré diagnostic**
Analyse
documentaire et
statistique
Entretiens



**Etape 3
Portrait social**
Enquête auprès des
jeunes
Groupes de travail
ciblés
MOFF et enjeux



**Etape 4
Plans d'actions**
Benchmark
Ateliers thématiques
Commission Sociale
avril 2024



**Etape 5
Outils**
Observatoire social
Base de données
des services

Mai 2023 –
Juillet 2024

Pertinence CIAS



**Etape 1
Etat des Lieux**
Questionnaire aux
CCAS
Entretiens ciblés
Commission sociale
*janvier 2024
mars 2024*



**Etape 2
Périmètre
d'intervention**
Benchmark
Commission sociale
juin 2024



**Etape 3
Feuille de route**

Janvier –
juillet 2024

Synthèse de l'Analyse AFOM issue du diagnostic qualitatif

ATOUTS

- Forte croissance démographique, un territoire jeune avec des enfants
- Dynamisme économique
- Population plutôt aisée
- 62% actifs qui travaillent en Suisse
- Variété d'équipements sur St Julien, des contrastes entre bourgs et villages
- Logements récents, progression du logement social
- Espace France Services itinérant
- Présence de CCAS
- Des activités via les MJC favorisant l'accueil
- Des partenariats en place : PMS, collectif parentalité, Mission Locale, Passage, Collèges, Lycées, Accorderie, APRETO, Arc en Ciel, ALFAA, MJC, etc.
- Offre de services sur le territoire : petite enfance, enfance, jeunesse, séniors, ...

FAIBLESSES

- Des difficultés de recrutement,
- Turn over élevé qui ne facilite pas l'interconnaissance et le partenariat
- Précarité chez les jeunes, familles monoparentales
- Milieux hermétiques qui ne se rencontrent pas
- Augmentation du nombre de séniors
- Offre parentalité faible
- Désert médical
- Des écarts de niveau de vie élevés
- Problème de couverture du territoire par les acteurs sociaux
- Des jeunes « non insérés »
- Mobilité limitée au sein de la CCG
- Un parc locatif très tendu, sur-occupation, manque de logement urgence et intermédiaire
- Manque de structures d'accueil et de ressources humaines
- Difficultés, phobies scolaires, troubles psy TDAH, DYS ... chez enfants et jeunes,
- Peu d'actions enfance / jeunesse en commun

OPPORTUNITÉS

- Territoire riche qui a les moyens d'affronter les problèmes de précarité
- Nouveau collège à Vulbens
- Un Plan Local de l'Habitat : développement d'une offre logements sociaux et urgence
- Une offre de mobilité qui se renforce
- Obligation de formation des 16/18 ans - liste des décrocheurs
- Un Contrat Local de Santé

MENACES

- Non recours aux soins qui s'accroît
- Des situations d'exclusion avec conséquences dramatiques : malnutrition, personnes sans logement, grand isolement, errance de jeunes,...
- Déshumanisation de l'accès aux droits
- Des enfants et des jeunes sans prise en charge
- Perte du sens du collectif, Tensions sociales

Analyse AFOM

Synthèse
Diagnostic social
Communauté de communes
du Genevois

● Démographie, Lien social,
Enfance, Parentalité, Jeunesse

● Economie, Précarité,
Emploi, Logement

● Services, Activités,
Mobilité, Santé

Les 5 thèmes à enjeux issus du diagnostic

- **Soutien à la parentalité pour tous les âges d'enfants**
- **Inclusion scolaire / Santé mentale des jeunes**
- **Bien vivre ensemble** : lutte contre l'isolement, accueil des nouveaux habitants
- **Précarité alimentaire**
- **Insertion / Employabilité / Lien aux entreprises du territoire** : notamment des jeunes et des personnes précaires et/ou étrangères



La situation actuelle de la CCG : Un « entre deux »... un CIAS qui ne dit pas son nom ?

Les missions sociales de la CCG

LEGITIMES & IDENTIFIEES

Petite enfance

Crèches publiques,
Relais Petite Enfance,
Guichet unique
d'information

Autorité organisatrice

Coût 5,6 M d'€ (dont
investissement)

Développement actions parentalité

- multiplication des Lieux d'Accueil parents Enfants
- participation au collectif parentalité (subvention + temps de travail du service communication et du service RPE)
- subvention à l'association Pazapas74 (troubles neurodvt)

Accès aux droits

Maison de Justice et du Droit
Espace France Service
Ma commune ma santé

**Subvention, cofinancement,
conventionnement**

Coût annuel : 202 K€

- 3 postes MJD (170 K€)
- Permanences droits étrangers, Aide aux Victimes, subvention Unaterra (17 K€)
- Espace France Services (15 K€)

Logement

2 logements de dépannage
Politique d'attribution des
logements sociaux

En propre, PLH

Partenariat avec Habitat et
Humanisme

Développement en cours

- Logements d'urgence et d'atterrissage
- Recrutement : coordination, harmonisation, mise en réseau, formation

Les missions sociales de la CCG

PAS CLAIREMENT RECONNUES - AU FIL DU TEMPS

Santé

Contrat Local de Santé
Logements des internes
Accompagnements projets
COMMUNAUX (centre de santé, MSP, PPG,...)

**En propre, subvention,
cofinancement**

Coût annuel estimé : 95 K€

- CLS : Prévention, accès aux soins, santé mentale, coordination, santé environnementale avec poste 100% (65 K€)
- Poste médiation QPV
- Sport Santé (ASJ)
- Atelier santé Env't (PCAET)
- Partenariat CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Projet de CLS Mentale

Jeunesse

Mission Locale du Genevois
Education spécialisée
Santé mentale des jeunes

Subvention

Coût annuel : 104 K€

- Mission Locale (66 K€)
- Association Passage (38 K€)

Développement en cours

- Groupe de travail santé mentale des jeunes avec projet d'une permanence de la Maison des Adolescents

Vieillesse

Habitat Inclusif
Prévention
Accompagnements projets
communaux

En propre

Coût annuel : 60 K€

- Poste animation Viry

A relancer

- Actions de prévention
- Communication

Les missions sociales de la CCG

PAS CLAIREMENT RECONNUE / AU FIL DU TEMPS

Lien social

Accorderie

Subvention

Coût annuel 7 K€

Insertion Pro

Maison de l'économie
CitésLab / QPV

Subvention

Coût annuel CitésLab : 11,5 K€

Précarité alimentaire

Banque Alimentaire / ALFAA-
Ghs

Subvention

Coût annuel : 3,5 K€

Développement en cours

- Groupe de travail lisibilité des circuits et accès pour les demandeurs
- Lien Projet Alimentaire Territoriale (PAT)

Communication / Observation

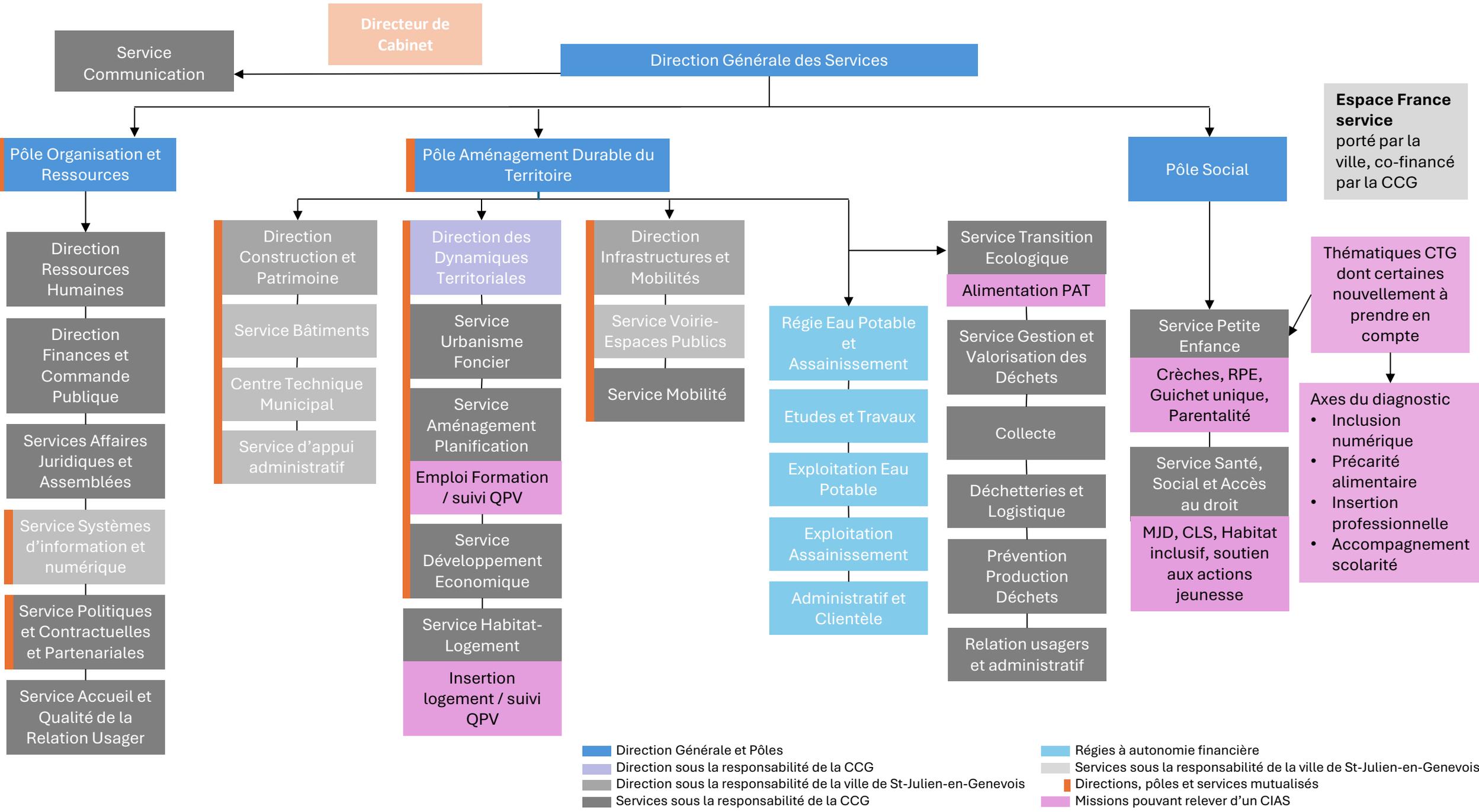
Base de Données
Observatoire

En propre

- Mise à jour plaquettes spécifiques

Développement en cours

- Base des Services en ligne (Nouveau site Internet)
- Observatoire Social (La Loupe)
- Lien avec leCD74 et le déploiement de DORA



Pôle Social
Juliette BARBIER
Directrice de Pôle

Coordination de la CTG à l'échelle du territoire

Missions issues de la CTG

Service Petite Enfance

Service Santé, Social et Seniors

Maison de la Justice et du Droit
Marie Letoublon
Cheffe de Service

À se répartir dans le service

- Petite enfance ok
- Parentalité ok
- Inclusion numérique
- Précarité alimentaire ok
- Insertion professionnelle
- Accompagnement scolaire
- Jeunesse

Coordination Crèches
Simon ALLARY
Chef de Service/
Coordinateur

Relais Petite Enfance
Audrey VULLIEZ
Cheffe de Service
(intérim Cécile LEGRAND)

Guichet Unique Petite Enfance
Bénédicte HRUSZCZAK

Administratif Crèches
Marina ROCHY

Contrat Local de Santé

Santé
Samuel Gaspard,
Coordinateur CLS

Juriste
Sophiann Rahmouni

Accueil
Livia COSTE

Animatrices Relais Petite Enfance
Alexandra PADAY
Ingrid MARIN
(intérim Audrey Vulliez)

Renfort Attribution places en crèche (janvier à avril)
Isabelle ROSTAING

Santé mentale des jeunes

Précarité alimentaire

Habitat inclusif
Irist Genovese,
animatrice /
gestionnaire

Accompagnement de la jeunesse
Suivi Passage,
Mission Locale

Lieux d'Accueil Parents Enfants

Des propositions d'axes d'intervention complémentaires par la commission « Social, seniors, petite enfance »

Les élus ont proposé une priorisation des axes d'intervention à conduire à l'échelle du Genevois **dans le cadre de la CTG** en complément des axes petite enfance et santé déjà actés.



Commission 29 avril 2024

Phase 3 : proposition d'actions & outils de suivi

Accompagnement à l'élaboration
d'un diagnostic social de territoire
pour la communauté de communes du Genevois



Consortium
CONSORTIUM



CTG CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE

3 enjeux et 8 objectifs => Les priorités pour la CCG

Faciliter la vie des parents et le parcours des enfants et des jeunes

Soutenir la fonction de parentalité => Lien REAAP 74

Accompagner l'inclusion scolaire en associant les parents

S'outiller sur la santé mentale des jeunes => Contrat Local de Santé

Contribuer au « Bien Vivre ensemble » dans le Genevois

Accueillir les nouveaux arrivants => PLH et base des services en cours

Lutter contre l'isolement via des espaces favorisant les liens sociaux

Lutter contre la précarité

Permettre un accès à une alimentation de qualité aux publics précaires

Développer des offres en matière d'insertion professionnelle

Garantir un accompagnement social pour tous => Plan départemental pour l'inclusion numérique

Les actions initiées par le diagnostic social et co-portées par la CCG

Faciliter la vie des parents et le parcours des enfants et des jeunes

Dynamique partenariale qui se poursuit sur les violences intrafamiliales, la parentalité, la santé mentale des jeunes
Développement des Lieux d'Accueil Parents Enfants
Ouverture d'une halte-garderie
Etc.

Accueillir les nouveaux arrivants

Résidence Mobilité/Recrutement Service Habitat/ Logement atterrissage et urgence

Lutter contre l'isolement via des espaces favorisant les liens sociaux

Habitat inclusif de Viry

Permettre un accès à une alimentation de qualité aux publics précaires

Enclenché en lien avec le PAT avec l'implication du CCAS de Saint-Julien : table ronde avec les acteurs de l'aide alimentaire

Les actions initiées par le diagnostic social et portées par la CCG

Observatoire Social « La Loupe »

<https://www.ronacosa.com/consortium/index.php?id=5415987320>



La Loupe

Visualisation des thématiques

Démographie	Socio-économique
Accès au logement	Enfance / Jeunesse
Santé	Handicap et Autonomie
Précarité alimentaire	Accès aux droits et Inclusion numérique

La base de données des services présents sur le territoire de la CCG

Petite enfance

- Garde d'enfants
- Relais Petite Enfance (RPE)

Séniors

- EHPAD / USLD
- Hébergement temporaire/Accueil de jour
- Portage de repas
- Résidence
- Soins à domicile
- Soutien à domicile
- Téléalarme

Enfance

- Périscolaire
- Activité
- Centre de loisirs

Jeunesse

- Résidence
- Activité
- Formation/Emploi
- Accueil/Orientation

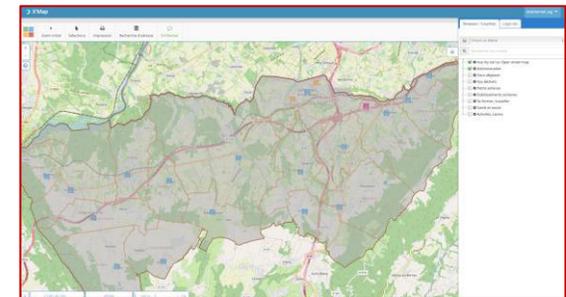
Social

- Social - Aide alimentaire
- Accueil/Orientation
- Social - Français Langue Etrangère (FLE)
- Social - Aide financière
- Social - Insertion par l'économique

Inclusion numérique

- Social - Accompagnement

En attente refonte
du site internet de
la CCG



CCAS et CIAS pour mémoire

Quelques éléments juridiques

- Un EPCI peut créer un CIAS lorsqu'il est compétent en matière d'action sociale d'intérêt communautaire.
- La création d'un CIAS n'est pas une obligation. L'EPCI peut gérer directement les attributions relevant de la compétence prise en matière d'action sociale d'intérêt communautaire (L.123-4-1 CASF).
- Les CCAS peuvent transférer tout ou partie des compétences ne relevant pas de l'action sociale d'intérêt communautaire
- Dans la majorité des cas, la création d'un CIAS n'entraîne pas la suppression des CCAS. En fonction de l'intérêt communautaire défini, CIAS et CCAS peuvent cohabiter sur un même territoire intercommunal. Chacun exerce ses compétences respectives.

Le caractère optionnel fixé par la loi préserve la dynamique propre aux regroupements intercommunaux.

Elle traduit une réelle volonté collective des élus locaux de s'engager dans une démarche partenariale.

Pertinence d'un CIAS ?

Une réflexion de la commission sociale à 2 niveaux

- les domaines où **des besoins existent** et ne trouvent **pas de réponses satisfaisantes** actuellement au niveau du territoire intercommunal et des communes
- **la formule de gestion la plus adaptée au niveau intercommunal** : la CCG en direct et/ou la création d'un CIAS

Les questions

- Y a-t-il des enjeux à transférer certaines compétences des communes vers l'intercommunalité dans le champ du social ? Si Oui, dans quels domaines ?
- Quels principes peuvent régir les relations entre le niveau intercommunal et les communes ou CCAS du territoire ?
- Quelle est la solution de gestion la plus efficiente ? CCG ou création d'un CIAS ?

1- Des besoins liés à la qualité et l'organisation territoriale des services :

1-1 L'amélioration de la qualité des services proposés en particulier pour les habitants des **petites communes** qui ne disposent pas de ressources humaines et budgétaires suffisantes.

⇒ assurer une meilleure équité territoriale

1-2 La coordination et la mise en cohérence des actions existantes

⇒ améliorer l'efficacité de ce qui existe sur les communes

1-3 Une répartition claire des rôles et des missions entre les niveaux communal et intercommunal

⇒ appliquer le principe de subsidiarité

2- Des besoins liés aux services transversaux

2.1. Une ingénierie sociale

Améliorer la qualité des services sociaux proposés par les communes : compétences pointues inaccessibles pour de petites communes ou CCAS engendrant un besoin d'assistance technique auprès des agents et des élus des communes dépourvues de moyens suffisants

Un CIAS pour faire quoi ?

Recrutement d'un **travailleur social**

- en support des services des CCAS et des communes
- en charge d'animer et de qualifier le réseau de leurs acteurs
- permettant de fluidifier les relations avec les services de droit commun : les services sociaux du Département, la Caisse d'allocations Familiales notamment

2- Des besoins liés aux services transversaux

2.2. Une veille sociale

Suivre l'évolution des besoins tant au plan quantitatif que qualitatif pour permettre d'adapter les services proposés par les communes et l'intercommunalité.

Un CIAS

Observatoire social

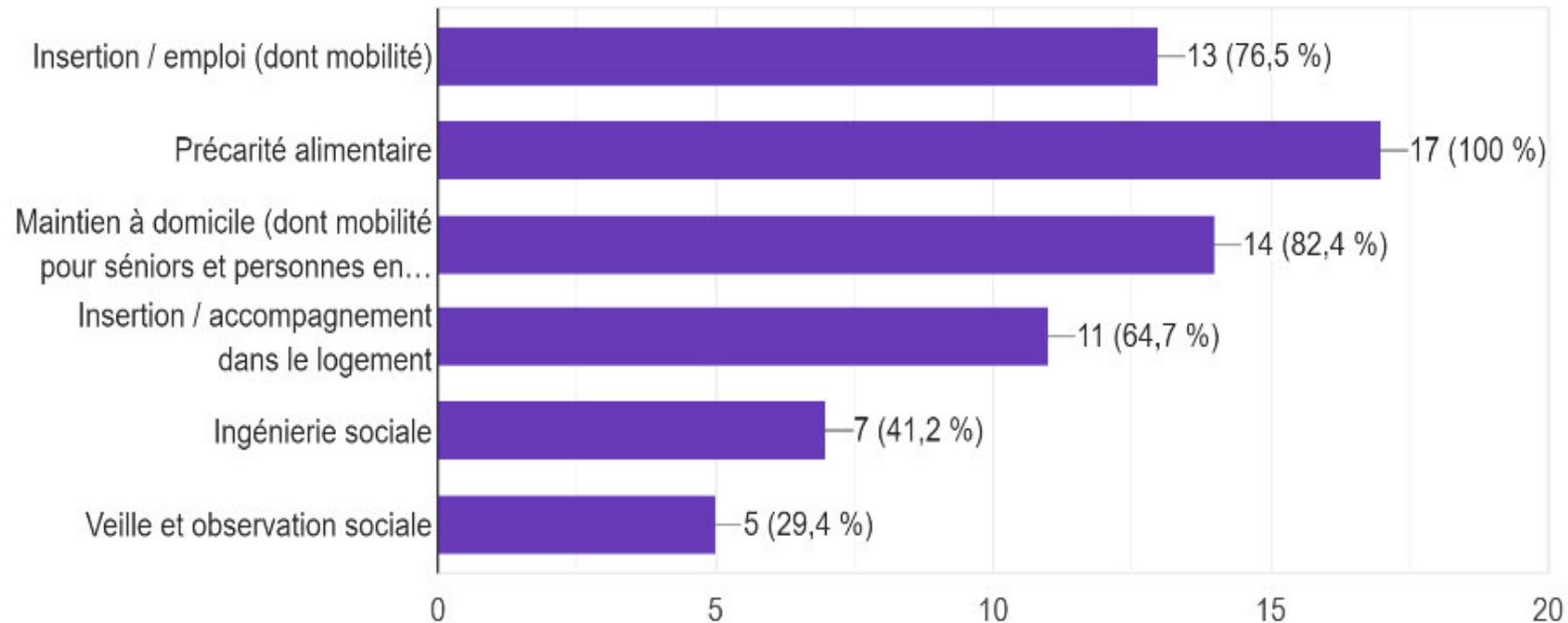
Création d'une **cellule d'observation sociale** assurée par le Conseil d'Administration composé de représentants des CCAS, des partenaires fournisseurs de données et des services compétents (Conseil Départemental, CAF74, MSA, Mission Locale, CARSAT, France Travail, ...)

→ **Analyser régulièrement la situation sociale du territoire et ses besoins et proposer des actions communes**

3- Des besoins liés à différents domaines de services

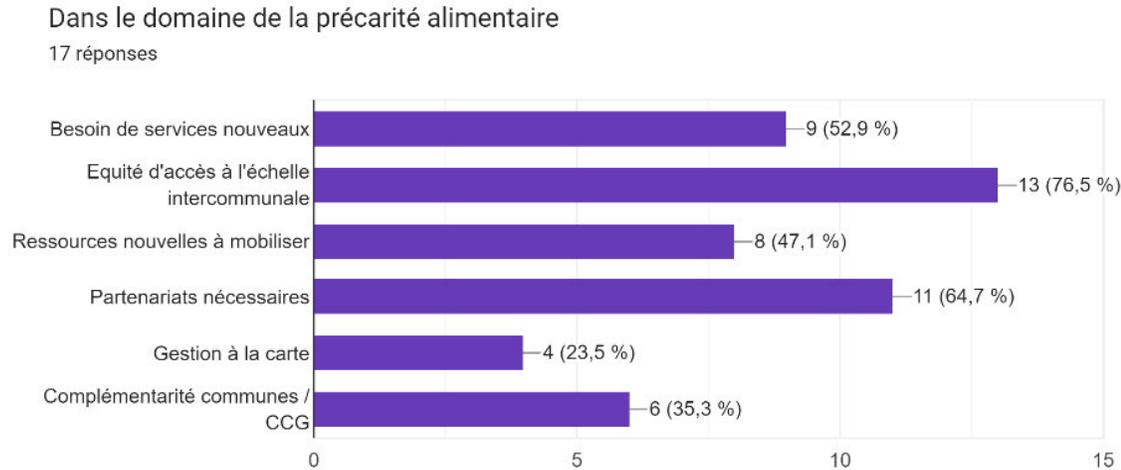
Sur quels thèmes définir un intérêt communautaire ?

17 réponses



3-1 La précarité alimentaire

Commission sociale 3 juin 2024 - Résultat du questionnaire - Quels sont les besoins ?



Un CIAS pour faire quoi ?

Poursuivre le soutien auprès de acteurs et assurer une coordination

- ALFAA, Accorderie, Actions d'éducation/sensibilisation

Création de services :

- Une épicerie sociale itinérante
 - Un chantier d'insertion en production maraichère
 - Un accompagnement et orientation des publics
- en s'appuyant sur les CCAS pour orientation, prescription

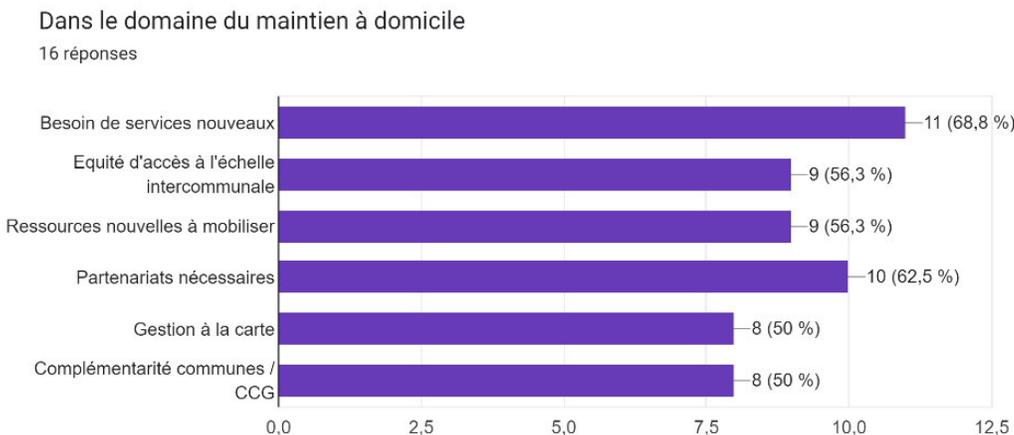
Rappel du diagnostic

- **Augmentation des bénéficiaires d'aides alimentaires** sur l'ensemble des communes : doublement de la fréquentation et des dons en 3 ans pour ALFAA et Arc-en-ciel.
- **Des troubles du comportement alimentaire**
- Besoin d'améliorer **l'accessibilité pour tous à une aide alimentaire de qualité** (locaux d'ALFAA basés à Beaumont)
- Besoin de renforcement des **actions de prévention et d'éducation à l'alimentation**

3-2 L'accompagnement des séniors et des personnes en situation de handicap

3.2.1 Le maintien à domicile

Commission sociale 3 juin 2024 - Résultat du questionnaire - Quels sont les besoins ?



Un CIAS pour faire quoi ?

Création de services d'aide à domicile (portage de repas, SAAD) pour améliorer l'existant.

- Rationalisation par effet de masse :
- Déploiement équitable sur tout le territoire
- Meilleures conditions de travail pour les salariés
- Pas obligation de couvrir l'ensemble du territoire.
- Peut combler un vide.

Les CCAS auraient pour rôle de prescrire voire d'instruire.

- Soutien aux associations en place
- Programme d'actions de prévention : nutrition, santé, prévention routière, logement,
- Communication sur les services

Rappel du diagnostic

- Besoins grandissants au regard du **vieillessement de la population** et du souhait des personnes et des familles de **repousser le plus tard possible l'entrée en structure collective**
- Les **difficultés des structures de services à domicile** sont importantes
- Elles sont **amplifiées sur les petites communes** du territoire ; les structures en place déjà fragiles ne peuvent répondre aux besoins

3.2.2 L'habitat intermédiaire

Un CIAS pour faire quoi ?

Création d'un service de gestion et d'animation de ce parc de logements intermédiaires comprenant :

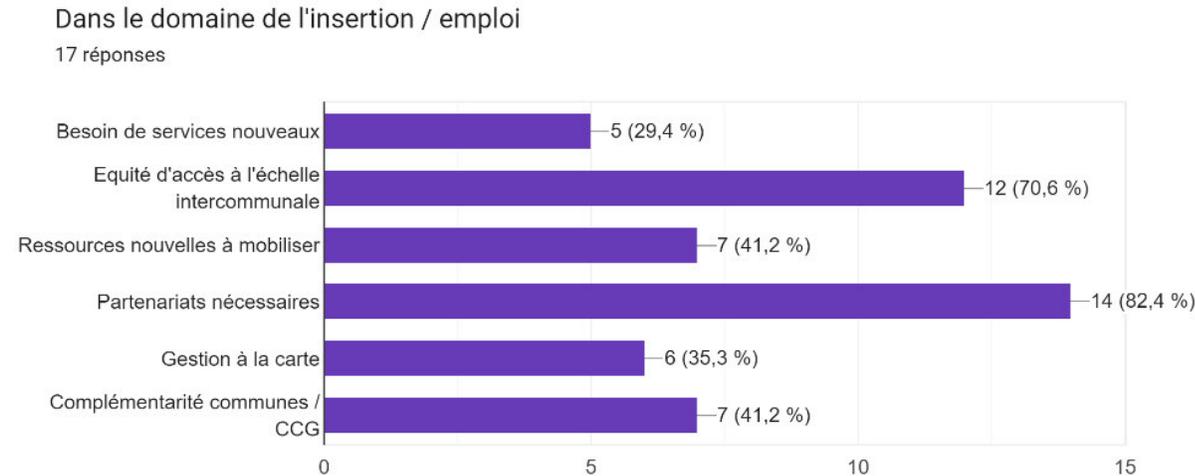
- la gestion du service (attribution, coordination avec les CCAS et la MDPH, entretien,...)
- le recrutement d'une équipe dédiée (animateur, maitresse de maison, ...)

Rappel du diagnostic

- Besoins grandissants au regard du **vieillessement de la population** et du souhait des personnes et des familles de **repousser le plus tard possible l'entrée en structure collective**
- Une offre de **parcours résidentiel** manquante, en cours de structuration : habitat inclusif (Viry, Savigny), résidence autonomie (Vulbens, St Julien),...

3-3 L'insertion et l'emploi

Commission sociale 3 juin 2024 - Résultat du questionnaire - Quels sont les besoins



Un CIAS pour faire quoi ?

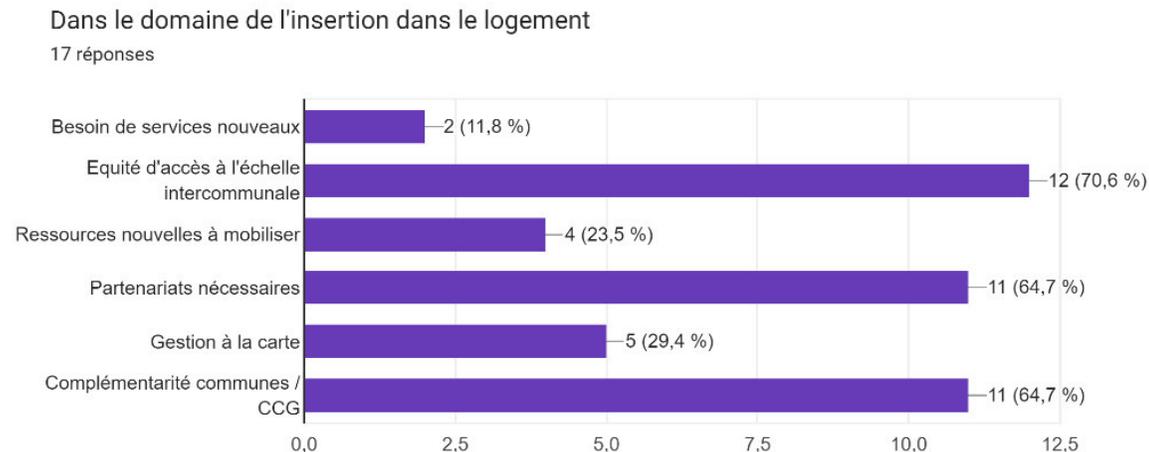
- Création de chantiers d'insertion avec activités réalisées sur les communes
- Création d'un chantier « le maraicher inclusif » pour fournir l'épicerie sociale et offrir des postes d'insertion

Rappel du diagnostic

- **Besoin de recrutement de personnes en parcours d'insertion** notamment pour des personnes d'origine étrangère, des travailleurs à faible qualification, des familles monoparentales contraintes par la gestion familiale et la faiblesse des modes de garde, ainsi que pour les jeunes souvent peu qualifiés.
- Les **communes**, notamment celles de petites tailles, ont des **besoins diversifiés en termes de services** (entretiens, espaces publics, petits travaux, ...) qu'elles ne peuvent pas toujours satisfaire faute de personnel ou pour des raisons de coût
→ Elles sont donc des **pourvoyeuses potentielles de chantiers**

3-4 L'accompagnement au logement

Commission sociale 3 juin 2024 - Résultat du questionnaire - Quels sont les besoins



Un CIAS pour faire quoi ?

- Recrutement d'une personne chargée de « la politique d'attribution, coordination des logements d'urgence, dépannage et d'atterrissage» par le CIAS pour travailler avec les CCAS et les travailleurs sociaux du Département.
- Possibilité de gérer directement le parc de logements sur les communes ou via une association agréée.
- Les CCAS auraient pour rôle d'orienter

Rappel du diagnostic

- Forte **expansion démographique** avec une croissance portée par le solde migratoire
- **Ecart de revenus élevés**
- Malgré le développement du parc social locatif ces dernières années, **pénurie de solutions de logement ou d'hébergement pour les publics les plus fragiles**
- Le PLH prévoit le **développement de logements d'urgence/dépannage** avec un accompagnement dédié

Les principaux avantages d'un CIAS

- **Le soutien aux communes et CCAS** via une compétence en ingénierie sociale à disposition des CCAS
- **L'association des partenaires** du territoire à sa gouvernance et donc leur implication dans la recherche de la qualité optimale de services à proposer sur le territoire dans les domaines ci-dessus identifiés comme prioritaires par les communes,
- **La création et la gestion en direct de services** gérés de manière disparate jusque là ou insuffisants sur certaines communes du territoire, notamment dans les domaines de l'alimentation, du maintien à domicile, du logement et de l'insertion.
- **L'anticipation des besoins futurs** : situations de précarité en augmentation sur les communes, limites du bénévolat,...

UN CIAS pourquoi ?

Afficher une politique sociale transversale



- Autonomie de gestion – budget et ressources propres
- **Lisibilité de l'action sociale** signifiant une volonté politique dans le champ du social et approche transversale
- **Compétence en ingénierie sociale** à disposition des CCAS
- Possibilité de **gestion de services** sociaux internalisés et **des aides individualisées** (action sociale légale, extra légale ou facultative)
- Amélioration de l'offre auprès de **tous les habitants de toutes les communes**
- **Equité territoriale** dans la réponse à certaines problématiques sociales
- Possibilité de **gestion à la carte**
- Marges de manœuvre sur de nouveaux sujets hors compétence EPCI
- **Ouverture de la gouvernance** (CA) aux partenaires institutionnels
- Interlocuteur qui peut « **fluidifier** » l'**action sociale** avec le Département et d'autres structures (CAF, ARS, MSA, CARSAT ...) dans un champ social complexe

- **Création d'une structure spécifique**
- **Coûts supplémentaires** de gestion
- **Le déficit récurrent** de certains services s'ils sont gérés en direct (aide à domicile,...)
- Gouvernance propre à gérer (CA du CIAS)
- Besoin **d'organiser les relations entre communes / CCAS** et CIAS pour maintenir un service de proximité

Conclusion par Béatrice FOL